



Médecins du Monde - Espagne SÉNÉGAL

Dakar, Sénégal – 24 novembre 2025

Numéro de référence du dossier d'achat : 25-SN-KDG-019



Appel d'offres : Achat de mobilier et équipements médicaux.

Madame / Monsieur,

Dans le cadre de votre demande d'appel d'offres mentionnée ci-dessus, nous joignons les documents suivants qui constituent le dossier d'appel d'offres.

Toute demande d'éclaircissement doit être adressée à Médecins du Monde-Espagne, Sénégal (MdM-ES), par écrit à l'adresse suivante : logsenegal@medicosdelmundo.org et au moins 15 jours avant la date limite de remise des offres. Médecins du Monde-Espagne répondra aux questions des soumissionnaires au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres.

Les frais encourus par le soumissionnaire pour la préparation et la présentation des offres ne sont pas remboursés.

Nous restons en attente de votre offre à l'adresse spécifiée dans les instructions aux soumissionnaires pour le 24 décembre 2025, à 18h00 (heure de Dakar, Sénégal).

Si vous décidez de ne pas soumettre une offre, nous vous saurions gré de nous en informer par écrit, en indiquant les raisons de votre décision.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués,

Département Logistique
Médecins du Monde – Espagne - Sénégal



Dossier d'appel d'offres

Achat de mobilier et équipements médicaux - Kédougou

**Médecins du monde Espagne
Sénégal**

**Référence de l'appel d'offres :
25-SN-KDG-019**

24 novembre 2025



INDEX

A - INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES	6
1. Préambule.....	6
2. Objet de l'appel d'offres	7
3. Calendrier de l'appel d'offres:.....	7
4. Questions et clarifications	8
5. Réunion de clarification/visite du site de travail	8
6. Éligibilité.....	8
7. Instructions pour la soumission d'une offre	9
- 7.1 - Format de la réponse.....	9
→ A. Dossier en version papier :.....	9
→ B. Remise par courrier électronique :	9
- 7.2 - Contenu des offres	10
8. Processus d'adjudication et négociation.....	11
9. Période de validité	12
10. Divise des offres	12
11. Langue des offres et de la procédure.....	12
12. Modification ou retrait des offres.....	12
13. Frais de préparation des offres	12
14. Ouverture, évaluation des offres et critères de sélection	13
- 14.1 Vérification de la conformité administrative.....	13
- 14.2 Évaluation technique.....	14
- 14.3 Évaluation économique.....	14
15. Notification de l'attribution et signature du contrat.....	15
16. Propriété des offres	15
17. Type de contrat	15
18. Annulation de l'appel d'offres.....	16
19. Éthique	16
20. Protection des données personnelles.....	16
B – SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES ET COMMERCIALES	18
1. Description technique des produits.....	18
- 1.1 - Variation des quantités commandées.....	19
- 1.2 - Exigences en matière d'emballage.....	19
- 1.3 - Étiquetage et marquage.....	20



2.	Conditions de livraison.....	20
-	2.1 - Date et lieu de livraison (ou calendrier de livraison)	20
-	2.2 – Frais de transport.....	21
-	2.3 - Documentation requise.....	21
3.	Qualité des produits.....	21
-	3.1 - Assurance qualité	21
-	3.2 - Inspection des produits livrés	22
4.	Non-conformité de la livraison du produit	23
-	4.1 - Qualité non conforme.....	23
-	4.2 - Non-conformité quantitative	23
-	4.3 - Retard de livraison et pénalités	24
5.	Facturation et paiement.....	24
-	5.1 - Facturation.....	24
-	5.2 - Paiement.....	25
	Annexes.....	26
	Annexe A.....	27
	OFFRE ET SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES	27
	Annexe B.....	32
	MATRICE DE PRIX DÉTAILLÉE	32
	Annexe C.....	35
	FORMULAIRE D'APPEL D'OFFRES	35
	Annexe D.....	39
	QUESTIONNAIRE FOURNISSEURS	39
	Annexe E.....	41
	CONDITIONS GÉNÉRALES D'ACHAT MDM-ES	41
	Annexe F	51
	CODE ÉTHIQUE ET BONNES PRATIQUES COMMERCIALES – MdM-ES	51
	Annexe G.....	58
	CERTIFICAT BANCAIRE – GARANTIE DE SOLVABILITÉ.....	58



A - INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES

En soumettant une offre, le soumissionnaire accepte intégralement et sans restriction les conditions particulières et générales de cet appel d'offres comme étant les seules applicables à cet appel d'offres, quelles que soient ses propres conditions de vente.

Le soumissionnaire peut accepter les conditions générales d'achat de MdM-ES, ou souligner les différences point par point par rapport à ses conditions de vente particulières.

Les soumissionnaires sont tenus d'examiner attentivement et de respecter toutes les instructions, formulaires, dispositions contractuelles et spécifications contenues dans le présent dossier d'appel d'offres.

Une offre soumise dans le délai spécifié mais ne contenant pas toutes les informations et la documentation requises pourra être rejetée.

Aucune objection au dossier d'appel d'offres ne sera prise en compte ; toute réserve pourra faire l'objet d'un rejet immédiat de l'offre sans autre forme d'évaluation.

1. Préambule

MdM-ES est une association indépendante créée en 1990 dont la mission principale est d'œuvrer à la réalisation du droit fondamental à la santé et à la promotion d'une vie digne pour tous les individus. En particulier pour les populations vulnérables, exclues ou victimes de catastrophes naturelles, de famines, de conflits armés, de violences politiques ou de maladies.

MdM-ES a ouvert une mission au Sénégal en 2003.

Nous promouvons un modèle de relation et de travail fondé sur la coopération, le respect de l'autre, l'insertion sociale et l'établissement de relations de confiance entre égaux.

En réponse aux fins inscrites dans nos Statuts, l'Association Médicos del Mundo, dans le contexte mondial actuel, estime que ses buts, ses objectifs et ses actions contribuent, par le soin, le témoignage et la dénonciation, à rendre le droit à la santé effectif pour toutes les personnes en situation de pauvreté, d'inégalité de genre et d'exclusion sociale ou victimes de crises humanitaires.

Médicos del Mundo impulse, par le biais de l'engagement volontaire et conjointement à d'autres mouvements sociaux, les changements du système de valeurs et de relations économiques et sociales qui induisent l'absence d'égalité et l'impossibilité structurelle d'accès aux biens et aux soins indispensables pour un maintien de la vie dans la dignité de la majorité des personnes qui peuplent la planète.



2. Objet de l'appel d'offres

L'objet de cet appel d'offres est de solliciter des offres compétitives pour l'approvisionnement de mobilier et équipements médicaux pour la région de Kédougou.

Le présent appel d'offres vise à conclure un contrat pour l'approvisionnement et la livraison de mobilier et équipements médicaux à l'adresse suivante à Kédougou : la livraison sera effectuée dans le district sanitaire de Kédougou.

Les biens demandés et les descriptions techniques sont détaillées dans l'"Annexe A : Spécifications techniques".

3. Calendrier de l'appel d'offres:

	Date	Heure
Date limite pour les questions et les éclaircissements adressés à MdM-ES	08/12/2025	18 : 00
Date limite pour les clarifications émises par MdM-ES	12/12/2025	18 : 00
Date limite de soumission des offres (date de réception)	24/12/2025	18 : 00
Ouverture des offres par MdM-ES	12/01/2026	12 : 00
Évaluation des offres	13/01/2026	12: 00
Notification de l'attribution à l'adjudicataire	16/01/2026	
Signature du contrat	20/01/2026	

* Toutes les heures sont exprimées en heure locale de Dakar (Sénégal)

Date provisoire, MdM-ES se réserve le droit de modifier le calendrier.

Veillez noter que MdM-ES se réserve le droit de présélectionner l'une des offres reçues, sur la base des critères énumérés à l'article 14 du présent document, et d'établir un dialogue compétitif entre les fournisseurs présélectionnés.



4. Questions et clarifications

Si MdM-ES, de sa propre initiative ou en réponse à la demande d'un soumissionnaire potentiel, fournit des informations supplémentaires sur le dossier d'appel d'offres, il doit envoyer ces informations par écrit et, en même temps, à tous les soumissionnaires potentiels. Ainsi, toute clarification du dossier d'appel d'offres doit être communiquée simultanément par écrit à tous les soumissionnaires.

Les soumissionnaires peuvent poser des questions par écrit à l'adresse suivante jusqu'à 15 jours avant la date limite de soumission des offres, en précisant la référence de l'appel d'offres et le titre de l'offre à l'adresse suivante : logsenegal@medicosdelmundo.org. En mettant en copie ce mail admin.senegal@medicosdelmundo.org.

MdM-ES répondra au moins 10 jours avant la date limite de réception des offres complètes.

Tout soumissionnaire qui tente d'organiser des réunions individuelles avec MdM-ES pendant la période de l'appel d'offres peut être exclu de l'appel d'offres.

5. Réunion de clarification/visite du site de travail

Aucune visite individuelle d'un soumissionnaire potentiel autre que celles prévues pour tous les soumissionnaires ne sera autorisée pendant la période de l'appel d'offres.

6. Éligibilité

La participation à l'appel d'offres est ouverte, à égalité de conditions, à toute personne physique ou morale ou à toute entreprise. Les soumissionnaires ne doivent pas se trouver dans une situation d'exclusion et doivent se conformer aux normes juridiques et financières applicables.



7. Instructions pour la soumission d'une offre

- 7.1 - Format de la réponse

→ A. Dossier en version papier :

L'offre consiste en un original sur papier, placé dans une enveloppe scellée non identifiable, portant la mention "Ne pas ouvrir avant la séance d'ouverture des offres".

Cette enveloppe scellée devra indiquer les éléments suivants :

- Nom et adresse de l'entreprise soumissionnaire
- Référence du dossier d'appel d'offre
- Adresse à laquelle l'offre est soumise
- La mention « Ne pas ouvrir avant la séance d'ouvertures des offres »

Les offres sont envoyées à cette adresse par courrier recommandé, par service de messagerie privé ou par dépôt contre accusé de réception :

Médecins du Monde – Espagne – Mission Sénégal
Liberté 6 extension lot 9
Dakar

→ Avec la date maximale de réception : **24 décembre 2025 à 18h00 heure de Dakar, Sénégal**

→ B. Remise par courrier électronique :

Les offres peuvent être transmises par message électronique.

Dans ce cas, la même référence doit être utilisée dans le titre (objet) du message. Les offres doivent être envoyées à logsenegal@medicosdelmundo.org et en mettant en copie ce mail admin.senegal@medicosdelmundo.org aux mêmes dates de réception que celles indiquées dans la version papier.

• **REMARQUE : Cryptage des documents d'offre**

Les soumissionnaires doivent compresser et crypter leurs documents d'offre à l'aide de 7Zip ou de tout autre outil compatible prenant en charge le cryptage AES-256. Pour crypter les documents, cliquez avec le bouton droit de la souris sur le fichier ou le dossier contenant les documents d'offre, sélectionnez « Ajouter à l'archive... » dans le menu 7Zip et spécifiez les paramètres suivants.

- Format de fichier : ZIP clairement étiqueté
- Méthode de cryptage : AES-256
- Mot de passe : entrez un mot de passe suffisamment robuste.



Le fichier ZIP compressé et crypté doit être envoyé par e-mail à l'adresse désignée mentionnée ci-dessus avant la fin de la période de soumission. Une fois la période de soumission close, les soumissionnaires doivent envoyer le mot de passe de décryptage par e-mail 24 heures avant l'ouverture prévue des offres.

MdM-ES enverra un e-mail de rappel 24 heures avant l'ouverture prévue des offres pour demander les mots de passe de déchiffrement des fichiers soumis.

Les offres ne doivent pas être reçues par MdM-ES après la date limite de réception (24 décembre 2025 à 18h00, heure de Dakar, Sénégal).

- **7.2 - Contenu des offres**

Le soumissionnaire doit fournir suffisamment d'informations dans sa proposition pour démontrer qu'il respecte les exigences énoncées dans chaque section du présent appel d'offres. La proposition doit comprendre, au minimum, les éléments suivants :

Annexe A : "Offre et spécifications techniques", avec les détails des produits que le fournisseur offre en réponse aux besoins spécifiés dans ce dossier. Les spécifications complètes et fiches techniques de chaque produit devront être jointes, ainsi que des photos de chaque produit.

Annexe B : "Matrice des prix" ou offre de prix détaillée de chaque produit, avec notes explicatives si nécessaire. Les délais de livraison devront également être indiqués. Veuillez noter que les offres ne seront acceptées qu'en Francs CFA.

Annexe C : "Formulaire d'appel d'offres" complété, signé et tamponné par le soumissionnaire.

Annexe D : "Questionnaire fournisseurs" complété, signé et tamponné par le soumissionnaire. Ce questionnaire doit être complété par toutes les informations nécessaires (références clients, lettres, informations sur l'entreprise, etc.)

Annexe E : "Conditions générales d'achat de MdM-ES" signé par le soumissionnaire.

Annexe F : "Code d'éthique et bonnes Pratiques Commerciales MdM-ES" signé par le soumissionnaire.

Annexe G : "Certificat bancaire – Garantie de solvabilité" avec en-tête de l'entité bancaire, et signé et tamponné.

Registre commercial au nom de l'entreprise.



Attestation fiscale au nom de l'entreprise.

Copie du document national d'identité du responsable légal de l'entreprise.

Les noms, adresses et numéros de téléphone de trois (3) clients pour lesquels le même type de produits ont été fournis. MdM-ES se réserve le droit de demander des références directement, sans en informer le soumissionnaire. Des lettres de recommandations de clients peuvent également être apportées.

Certificats/ rapports ou audits réalisées en matière de GSDP (Good Storage and Distribution Practices – Bonnes pratiques de stockage et distribution).

Fiches techniques des produits proposés.

Certificats de conformité des produits proposés.

Certificats de qualité des produits proposés (certificats CE ou FDA, normes ISO 13485, ISO 9001, ...).

Certificats d'origine des produits proposés, mentionnant le fabricant et le pays de fabrication.

Le fait de ne pas fournir tous les éléments ci-dessus et de ne pas suivre les modèles établis peut entraîner la disqualification de la proposition du soumissionnaire.

8. Processus d'adjudication et négociation

MdM-ES se réserve le droit de négocier, d'accepter ou de rejeter tout ou partie des propositions et des devis, à sa seule discrétion, et de donner suite aux réponses qu'il juge appropriées. MdM-ES n'est pas tenu d'accepter le prix le plus bas ni aucune proposition. Toutes les propositions sont irrévocables à compter de la date de clôture de l'appel d'offres.

MdM-ES se réserve le droit de sélectionner une liste restreinte de fournisseurs présélectionnés lors d'une première phase d'évaluation des offres, sur la base des critères annoncés dans le présent dossier d'appel d'offres. Des discussions et un dialogue compétitif peuvent avoir lieu avec les fournisseurs présélectionnés.



9. Période de validité

Les fournisseurs sont liés par leurs offres pendant une période d'au moins soixante (60) jours à compter de la date limite de soumission des offres.

10. Divise des offres

Les offres doivent être présentées en Francs CFA, TVA comprise.

11. Langue des offres et de la procédure

Les offres, toute la correspondance et les documents relatifs aux offres échangés entre le soumissionnaire et MdM-ES doivent être rédigés en français.

Les documents justificatifs et les imprimés présentés par le soumissionnaire peuvent être rédigés dans une autre langue, à condition d'être accompagnés d'une traduction correcte en français.

La version française prévaut toujours lorsque l'interprétation de l'offre est nécessaire.

12. Modification ou retrait des offres

Les soumissionnaires peuvent modifier ou retirer leurs offres par notification écrite avant la date limite de réception des offres prévue à l'article 3. Les offres ne peuvent être modifiées après cette date limite. Le retrait est inconditionnel et met fin à la participation à l'appel d'offres.

13. Frais de préparation des offres

Tous les frais encourus par le soumissionnaire pour la préparation et la présentation de l'offre ne sont pas remboursables. Tous ces frais sont à la charge du soumissionnaire.



14. Ouverture, évaluation des offres et critères de sélection

L'ouverture et l'examen des offres ont pour but de vérifier si les offres sont conformes à toutes les exigences.

L'évaluation ultérieure des offres sera effectuée à Dakar (Sénégal) par un comité d'évaluation composé de représentants de MdM-ES.

Les offres seront évaluées sur la base de critères administratifs, techniques et économiques.

- 14.1 Vérification de la conformité administrative

L'objectif de cette phase est de vérifier si l'offre répond de manière substantielle aux exigences du présent dossier d'appel d'offres.

Une offre est considérée comme conforme lorsqu'elle remplit toutes les conditions, modalités et spécifications décrites dans le présent dossier d'appel d'offres, sans dérogation ni restriction significative.

Les écarts ou restrictions significatifs sont ceux qui affectent la portée, la qualité ou l'exécution du contrat ou qui s'écartent de manière substantielle des exigences du présent dossier d'appel d'offres.

Les offres classées comme non conformes sur le plan administratif seront dûment justifiées dans le rapport d'évaluation.

Dans un souci de transparence et d'égalité de traitement, et sans possibilité de modifier leurs offres, seul le comité d'évaluation peut demander par écrit aux soumissionnaires des éclaircissements sur leurs offres dans un délai de 48 heures. Cette demande d'éclaircissements ne doit pas avoir pour objet de corriger des erreurs substantielles ou des restrictions importantes qui affectent l'exécution du contrat ou faussent la concurrence. Les erreurs formelles peuvent être corrigées à condition qu'elles ne modifient pas la substance de l'offre.

Les documents et critères administratifs qui seront examinés dans cette partie sont les suivants :

- Remise de tous les documents et annexes demandés dans le présent dossier d'appel d'offres, dûment remplis et signés.
- Présentation des certificats légaux/ financiers et documents :
 - *Registre commercial au nom de l'entreprise*
 - *Registre auprès de l'Agence sénégalaise de réglementation pharmaceutique.*
 - *Attestation fiscale au nom de l'entreprise*
 - *Certificats/ rapports ou audits réalisées en matière de GSDP (Good Storage and Distribution Practices – Bonnes pratiques de stockage et distribution).*
 - *Certificat bancaire - garantie de solvabilité*
 - *Références de clients antérieurs*



- **14.2 Évaluation technique**

L'évaluation technique aura pour objectif d'évaluer la capacité du soumissionnaire à satisfaire aux exigences et spécifications établies dans le dossier d'appel d'offre, en se basant notamment sur la qualité des produits proposés.

Les documents et critères techniques qui seront examinés dans cette partie sont les suivants :

- Ajustement des produits proposés, incluant des spécifications techniques détaillées et photos de chaque produit, en adéquation avec les spécificités techniques mentionnées dans cet appel d'offre.
- Présentation des certificats sollicités :
 - *Fiches techniques des produits proposés*
 - *Certificats de conformité des produits proposés*
 - *Certificats de qualité des produits proposés (certificats CE ou FDA, normes ISO 13485, ISO 9001, ...).*
 - *Certificats d'origine des produits proposés*

- **14.3 Évaluation économique**

L'évaluation économique aura pour objectif d'évaluer la compétitivité et la viabilité financière des offres présentées. Le prix est un facteur déterminant dans le processus d'appel d'offres, mais d'autres aspects financiers susceptibles d'influencer le rapport qualité-prix de l'offre seront également évalués.

Outre le prix des produits proposés, les coûts de livraison ainsi que le délai de livraison seront également pris en compte lors de cette évaluation.

Dans un souci de transparence et d'égalité de traitement et sans possibilité de modifier leurs offres, seul le secrétariat du Comité d'évaluation peut demander par écrit aux soumissionnaires de fournir des éclaircissements sur leurs offres dans un délai de 48 heures. Cette demande de clarification ne doit pas viser à corriger des erreurs substantielles ou des restrictions majeures qui affectent le fonctionnement du marché ou faussent la concurrence. Les erreurs formelles (liées à la présentation de l'offre) peuvent être corrigées à condition qu'elles ne modifient pas la substance de l'offre.

Toute tentative par un soumissionnaire d'influencer le comité d'évaluation pendant l'examen, la clarification, l'évaluation et la comparaison des offres, d'obtenir des informations sur l'état d'avancement de la procédure ou d'influencer MdM-ES dans sa décision concernant l'attribution du marché entraînera le rejet immédiat de l'offre. Aucune responsabilité n'est acceptée en cas de retard dans la remise des offres. Les offres tardives seront rejetées et ne seront pas évaluées.



15. Notification de l'attribution et signature du contrat

Le soumissionnaire retenu sera informé par écrit que son offre a été acceptée (notification d'attribution). MdM-ES enverra les documents d'achat signés, en deux originaux, au soumissionnaire retenu.

Dans les 10 jours ouvrables suivant la réception, l'adjudicataire devra signer, dater et envoyer le contrat. L'adjudicataire devra communiquer le numéro et les références exactes du compte bancaire sur lequel les paiements seront effectués. Si l'adjudicataire ne signe pas et ne renvoie pas le contrat dans les 10 jours ouvrables, MdM-ES peut considérer la notification d'attribution comme nulle et non avenue.

Après la sélection et avant la signature du contrat, MdM-ES pourra inspecter les installations, les équipements et rencontrer le personnel du soumissionnaire sélectionné. MdM-ES se réserve le droit d'annuler la sélection du soumissionnaire si la capacité est jugée insuffisante ou incompatible avec les dispositions du dossier d'appel d'offres.

Les soumissionnaires non retenus seront informés par courrier électronique dès la signature du contrat avec la ou les entreprises sélectionnées.

16. Propriété des offres

MdM-ES se réserve la propriété de toutes les offres reçues dans le cadre de cet appel d'offres. Par conséquent, les soumissionnaires n'auront pas le droit de demander la restitution de leurs offres.

17. Type de contrat

En soumettant une offre pour cet appel d'offres, le soumissionnaire accepte les conditions détaillées dans le présent dossier d'appel d'offres de MdM-ES et ses annexes. Si des commentaires ou des réserves doivent être notifiés, ils doivent être soulevés par le soumissionnaire dans un document en format libre à inclure dans l'offre. L'offre doit inclure les documents qui remplacent les sections qui font l'objet d'une discussion.



18. Annulation de l'appel d'offres

En cas d'annulation d'un appel d'offres, les soumissionnaires en seront informés par MdM-ES. Si l'appel d'offres est annulé avant l'ouverture des offres, les enveloppes scellées seront renvoyées aux soumissionnaires sans avoir été ouvertes.

L'annulation peut intervenir dans les cas suivants

1. La procédure d'appel d'offres est restée infructueuse, c'est-à-dire qu'aucune offre n'a été reçue ou qu'il n'y a pas eu de réponse ;
2. Les paramètres techniques ou économiques du projet ont été fondamentalement modifié ;
3. Des circonstances exceptionnelles ou de force majeure rendent impossible l'exécution normale du projet ;
4. Toutes les offres techniquement conformes dépassent les ressources financières disponibles ;
5. Des irrégularités ont été commises dans la procédure, notamment si elles ont entravé la libre concurrence.

En aucun cas, MdM-ES ne sera tenu responsable des dommages de quelque nature que ce soit (notamment les dommages pour manque à gagner) liés à l'annulation d'une offre, même si MdM-ES a été informé de la possibilité de tels dommages.

La publication de l'appel d'offres n'oblige pas MdM-ES à mettre en œuvre le programme ou le projet annoncé.

19. Éthique

MdM-ES souhaite travailler avec des entreprises qui respectent les normes éthiques.

Les soumissionnaires doivent remplir et signer le code éthique et de bonnes pratiques commerciales de MdM-ES figurant à l'annexe F du présent dossier d'appel d'offres.

20. Protection des données personnelles



Les données à caractère personnel traitées dans le cadre de la procédure d'appel d'offres le seront conformément aux dispositions du règlement général sur la protection des données (UE) 2016/679 du 27 avril 2016. Les données ne seront pas conservées pendant une période plus longue que celle nécessaire à la réalisation de l'objectif de la procédure d'appel d'offres. MdM-ES s'engage à adopter les mesures techniques et organisationnelles pour assurer la sécurité et la confidentialité des données personnelles traitées.

Les personnes concernées peuvent à tout moment exercer les droits prévus par le règlement et les données ne seront pas conservées plus longtemps qu'il n'est nécessaire pour mener à bien les procédures d'appel d'offres, le cas échéant.

Conformément à la loi sénégalaise n° 2008-12 du 25 janvier 2008, les données personnelles collectées sont traitées dans le respect des droits et libertés fondamentales.

Elles sont utilisées exclusivement pour le présent dossier d'appel d'offres.

Le responsable de traitement s'engage à garantir la confidentialité et la sécurité des données.

Chaque personne dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition en s'adressant à logsenegal@medicosdelmundo.org.

Aucun transfert de données hors du Sénégal ne sera effectué sans autorisation préalable de la Commission des Données Personnelles (CDP)



B - SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES ET COMMERCIALES

1. Description techniques des produits

L'objet du présent appel d'offres est l'approvisionnement de mobilier et équipement médicaux suivants et pour les quantités suivantes à MdM-ES - Sénégal :

<u>Produits requis</u>	<u>Quantité</u>
Boîte d'accouchement	31
Boîte de retrait implant	14
Bassins de lit	7
Poubelle à pédale GM	12
Pèse-bébé	3
Pèse-bébé électronique + toise	5
Balance adulte	3
Doppler obstétrical	8
Appareil à ventouse obstétricale	2
Escabeau	3
Pincès à col pour le dépistage	10
Tensionmètre	29
Glucomètre	5
Hémocue	2
Table de bureau modulable de qualité supérieure	1
Tabouret à hauteur	3
Scope	2
Thermomètres	130
Autoclave	7
Table d'accouchement	3
Moniteur de surveillance scope	1
Extracteur d'oxygène, cap. 5 litres	1
Oxymètre de pouls	11
Tatami tapis 2 carrés	2
Défibrillateur cardiaque	1
Nébulisateur avec accessoire	5



Tables de chevet	5
Boîte de pansement	20
Chariot 3 places	21
Appareil d'hémostase (machine TP/TCK)	1
Lit d'hospitalisation complet avec matelas	2
Stéthoscope	20
Saturomètres	20
Otoscopes	20
Table de réanimation pédiatrique	3
Dispositif CPAP pédiatrique	1
Lampes Chauffante	3
Dispositif OPTIFLOW pédiatrique	1
Lit de réanimation adulte	1
Microscope opératoire (gynécologie)	1
Monitor de surveillance	1
Appareil ECG	1
Pousse seringue électrique	5
Couveuse pédiatrique	2

La présente offre n'est pas divisée en lots ; les offres doivent porter sur la totalité des quantités indiquées.

- **1.1 - Variation des quantités commandées**

MdM-ES se réserve le droit de modifier les quantités stipulées lors de la commande avec une marge de 10% du prix du contrat. Dans le cadre de cette variation, les prix unitaires convenus dans l'offre seront appliqués aux quantités à vendre.

- **1.2 - Exigences en matière d'emballage**

Le fournisseur est responsable de l'utilisation d'un emballage adapté aux marchandises et au mode d'expédition, et conforme à l'état de la technique. L'emballage doit protéger les biens achetés contre les dommages pendant l'expédition, la manutention et le stockage à la destination finale.



MdM-ES n'acceptera pas la facturation d'emballages, sauf s'ils sont prévus dans la commande passée par MdM-ES.

Toute consignation d'emballages, de palettes ou de conteneurs, éventuellement acceptée par MdM-ES, doit obligatoirement être mentionnée sur les bons de livraison du fournisseur.

Chaque colis/carton doit être correctement étiqueté conformément à la législation applicable et aux exigences spécifiques incluses dans le contrat.

Le cas échéant, le fournisseur s'engage à utiliser des emballages en bois (caisses, palettes) traités conformément à la norme européenne NIMP 15, afin d'éviter la présence d'insectes ou de larves. Si les produits achetés par MdM-ES sont destinés à l'exportation, le respect de cette norme est obligatoire.

- **1.3 - Étiquetage et marquage**

Les colis doivent être correctement étiquetés et numérotés, conformément au bon de livraison.

Sur chaque emballage/sac, le fournisseur doit imprimer ou apposer une étiquette indiquant :

- Nom du produit
- Date de fabrication
- Date d'expiration (si applicable)
- Pays d'origine
- Etc.

2. Conditions de livraison

- **2.1 - Date et lieu de livraison (ou calendrier de livraison)**

La quantité totale des produits inclus dans cet appel d'offre doit être livrée (ou prête pour l'inspection) avant le 20/01/2026.

à l'adresse suivante : au **Centre de santé de Kédougou**



- **2.2 - Frais de transport**

Les frais de transport et d'assurance liés au transport des marchandises sont à la charge du fournisseur, et sauf mention contraire, devront être inclus dans la proposition commerciale du soumissionnaire.

- **2.3 - Documentation requise**

Le fournisseur devra fournir tous les documents nécessaires au transport des marchandises, conformément à la législation applicable (par exemple, connaissance, facture, liste de colisage, etc.) et les documents douaniers, le cas échéant.

Le fournisseur sélectionné doit livrer à MdM-ES :

- Bon de livraison / Liste de colisage

- Facture douanière / commerciale

Autres documents requis en fonction de la législation applicable et du type de produit

...

Avant chaque livraison, le fournisseur doit présenter une copie du bon de livraison et de tous les documents d'expédition énumérés à la fin du présent paragraphe AVANT de charger et de transporter les marchandises, afin d'obtenir l'accord formel de MdM-ES pour la livraison des marchandises.

Le fournisseur s'engage à informer MdM-ES de toute circonstance ou réglementation particulière qui pourrait affecter les marchandises.

Le fournisseur doit attendre l'autorisation de MdM-ES avant d'expédier les marchandises.

3. Qualité des produits

- **3.1 - Assurance qualité**

a. Il incombe au fournisseur de vérifier et de certifier que les marchandises qu'il fournit sont conformes aux conditions qui leur sont applicables.

b. Le fournisseur s'engage à fournir à MdM-ES des produits exempts de défauts de fabrication, qui n'ont pas été exposés à une contamination ou à tout ce qui peut provoquer une



usure prématurée. Les produits fournis par le Fournisseur sont couverts par une garantie de douze (12) mois.

c. Si les produits s'avèrent totalement ou partiellement défectueuses pendant la période de garantie, le fournisseur est tenu, au choix de MdM-ES et sans frais supplémentaires pour cette dernière, de rembourser le montant payé pour ces fournitures, de les remplacer ou de les réparer.

d. Le fournisseur garantit à MdM-ES que les fournitures sont neuves, qu'elles n'ont pas été utilisées auparavant et qu'elles sont conformes aux critères de qualité, d'intégrité, de durabilité, de capacité et de fonctionnement requis. Il garantit la quantité des produits, la qualité des matières premières utilisées pour leur fabrication, ainsi que la correspondance exacte des capacités et des paramètres avec les spécifications techniques établies dans le présent contrat.

e. Le fournisseur doit établir et communiquer à MdM-ES son système interne de contrôle de la qualité, si MdM-ES le juge nécessaire pour garantir les produits du fournisseur.

f. Le fournisseur informera MdM-ES de toutes les certifications de qualité, labels (NF, ISO, CE...) et processus internes de qualité qui peuvent s'appliquer à ses biens ou services et fournira tous les documents officiels et requis dans cet appel d'offre à la demande de MdM-ES.

g. Le fournisseur doit fournir une fiche technique, un certificat de conformité et certificat d'origine de chaque produit livré, comme requis dans cet appel d'offre.

h. MdM-ES se réserve le droit de vérifier ou d'utiliser les services d'un tiers de son choix pour vérifier la mise en œuvre par le fournisseur des procédures de contrôle de qualité prévues dans le système de contrôle de la qualité du fournisseur.

- **3.2 - Inspection des produits livrés**

Le représentant de MdM-ES ou une société d'inspection indépendante procédera à l'inspection de la livraison du produit.

L'inspection de la livraison aura lieu dans l'entrepôt de MdM-ES au lieu de livraison convenu.

L'objectif de l'inspection de la livraison est d'évaluer la conformité aux conditions contractuelles en ce qui concerne :

- La documentation fournie par le fournisseur
- La quantité livrée



→ La qualité du produit acheté

Le représentant de MdM-ES indiquera toute observation ou non-conformité des produits sur le bon de livraison fourni par le fournisseur. Ces observations pourront donner lieu à d'éventuelles déductions sur le paiement.

Si l'inspection de la livraison conclut que la livraison est conforme aux exigences de MdM-ES, MdM-ES acceptera les produits.

4. Non-conformité de la livraison du produit

- 4.1 - Qualité non conforme

Si la qualité ou l'état des produits ne répond pas aux exigences du contrat lors de l'inspection préliminaire ou de l'inspection de livraison.

MdM-ES se réserve le droit d'exiger :

- une livraison de produits conformes à la commande. Les frais de remplacement sont à charge du fournisseur. Le remplacement a lieu dans les meilleurs délais, au plus tard dans les 15 jours calendrier à compter de la constatation de la non-conformité. Les produits remplacés sont également soumis aux règles énoncées dans le présent contrat, y compris une garantie de douze (12) mois (le cas échéant).
- ou le remboursement immédiat du paiement
- ou l'annulation de la commande et du prix correspondant

Si le fournisseur n'est pas en mesure de remplacer les produits défectueux dans les délais convenus, MdM-ES se réserve le droit de demander le remboursement du montant non perçu et d'annuler, en tout ou en partie, le bon de commande si les produits défectueux faisaient partie d'une livraison plus importante.

Le fournisseur devra retirer les marquages spécifiques des produits non acceptés lorsqu'ils mentionnent MdM-ES et le nom du bailleur.

- 4.2 - Non-conformité quantitative

MdM-ES se réserve le droit de refuser toute livraison supérieure au contrat en vigueur et de la renvoyer aux frais du fournisseur.



Si MdM-ES décide d'accepter la quantité excédentaire, un commentaire d'acceptation sera ajouté sur le bon de livraison au moment de la livraison.

En outre, s'il manque des produits au moment de la livraison, la quantité manquante devra être livrée dans les plus brefs délais, au plus tard cinq (5) jours calendaires après sa découverte, aux frais du fournisseur. Les produits livrés à ce moment-là sont soumis aux règles énoncées dans le présent contrat.

Si la livraison de marchandises de remplacement pour les produits précédemment livrés n'est pas achevée ou en cas de quantités manquantes, le contrat sera résilié au prorata des quantités non encore livrées.

- **4.3 - Retard de livraison et pénalités**

En cas de retard de livraison (total ou partiel), sauf en cas de force majeure, si aucun accord ne peut être trouvé et si la responsabilité du retard incombe exclusivement au fournisseur, MdM-ES se réserve le droit, sans préavis, de :

- Soit appliquer pour chaque semaine de retard une pénalité correspondant à 2% de la valeur nominale (hors taxes) de la valeur totale de l'achat. Toute fraction de semaine est considérée comme une semaine entière.
- Ou annuler la commande en totalité ou pour la partie des produits restants à livrer.

Si la livraison n'est pas effectuée dans un délai d'un mois à compter de la date de livraison prévue, le contrat peut être considéré comme résilié.

5. Facturation et paiement

- **5.1 - Facturation**

Les parties conviennent que tout impôt, taxe ou droit applicable à la transaction, conformément aux lois et règlements en vigueur, relève de la responsabilité de l'acheteur ou du vendeur, selon le cas. Les parties conviennent de se conformer à toutes les obligations fiscales applicables, y compris l'émission de factures complètes et exactes comprenant tous les détails pertinents de la transaction.

Les règles et procédures applicables par le fournisseur en ce qui concerne le régime fiscal relatif à la commande sont spécifiées dans la commande ; en l'absence d'une telle spécification, le fournisseur est supposé les connaître et les appliquer.



Les factures seront déposées au Bureau de MdM à Liberté 6 Extension lot N°9.

Les parties conviennent que toutes les factures émises dans le cadre du présent contrat seront exprimées en Francs CFA et que le paiement sera effectué dans cette devise, sauf s'il a été convenu par écrit d'utiliser une autre devise.

- **5.2 - Paiement**

Tous les paiements seront effectués exclusivement par virement bancaire au nom de l'entreprise.

Le fournisseur doit fournir à MdM-ES un certificat de titularité du compte à au nom de l'entreprise.

Si le fournisseur change de compte bancaire et demande des paiements sur le nouveau compte, il doit fournir à MdM-ES un certificat de titularité du nouveau compte indiqué.

La monnaie de paiement est le Francs CFA.

100 % du montant des produits sera payé à la livraison et à l'acceptation par MdM-ES de la quantité totale et de la qualité des produits.



Annexes

Annexe A : Spécifications techniques.

Annexe B : Matrice détaillée des prix

Annexe C : Formulaire d'appel d'offres.

Annexe D : Questionnaire fournisseurs.

Annexe E : Conditions générales d'achat de MdM-ES

Annexe F : Code éthique et Bonnes Pratiques Commerciales - MdM-ES

Annexe G : Relevé d'identité bancaire -Garantie de Solvabilité



Annexe A

OFFRE ET SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES



Spécifications	Exigences de MdM-ES	Spécifications du fournisseur
Boîte d'accouchement	Stérile, Contenu standard, Conforme aux normes de l'OM	
Boîte de retrait implant	Stérile, Contient tous les instruments nécessaires : speculum, pinces (à tenaculum, de Kelly), sonde utérine ciseaux, champ stérile. Adapté à la procédure de retrait.	
Bassins de lit	En plastique médical (résistant aux chocs et aux désinfectants). Capacité : ~2 litres. Bords lisses pour éviter les blessures. Faciles à nettoyer et à désinfecter.	
Poubelle à pédale GM	Capacité : 30-50 litres. Matériau robuste (acier inoxydable ou plastique épais). Couvercle avec pédale pour ouverture sans contact. Pédale mécanique robuste.	
Pèse-bébé	Mécanique : Capacité 0-20 kg. Graduation fine (10g ou 20g). Plateau stable et lavable.	
Pèse-bébé électronique + toise	Électronique + toise : Capteur électronique, précision ± 5 g. Toise intégrée : 0-100 cm, précision ± 0.5 cm. Fonction "Tare" pour déduire le poids de la couverture. Alimentation batterie/secours.	
Balance adulte	Capacité : 0-150 kg. Précision : ± 100 g. Plateforme large et antidérapante. Affichage digital clair. Fonctionnement sur pile.	
Doppler obstétrical	Fréquence de sonde : 2-3 MHz. Affichage de la Fréquence Cardiaque Fœtale (FCF). Écran LCD. Alimentation sur pile. Léger et portable. Avec gel échographique.	
Appareil à ventouse obstétricale	Kit complet stérile (ou réutilisable stérilisable). Coupes en silicone ou métal de différentes tailles.	
Escabeau	Structure en acier ou aluminium. Hauteur : 2-3 marches. Surface antidérapante. Pieds avec embouts antidérapants. Charge max. > 150 kg.	
Pinces à col pour le dépistage	(Spéculum de dépistage) Acier inoxydable chirurgical. Tailles variables (petit, moyen, grand). Stérile.	
Tensionmètre	Mécanique : Manomètre calibré, brassard taille adulte/pédiatrique, poire de gonflage.	



Glucomètre	Plage de mesure : 0.6 - 33.3 mmol/L (10-600 mg/dL). Temps de mesure < 10s. Mémoire des résultats. Autonomie de la pile. Bandelettes réactives disponibles et adaptées au contexte.
Hémocue	(Analyseur d'hémoglobine) Portable. Mesure sur sang capillaire ou veineux. Plage : 0-25 g/dL. Précision : ± 0.1 - 0.3 g/dL. Temps d'analyse < 60s. Utilise des microcuvettes spécifiques.
Table de bureau modulable de qualité supérieure	Surface robuste et facile à nettoyer. Réglage en hauteur si possible. Structure métallique stable. Dimensions adaptées au lieu d'installation.
Tabouret à hauteur	Hauteur réglable (typiquement 50-80 cm). Siège pivotant. Base à 5 pieds pour la stabilité. Roulettes avec freins si nécessaire.
Scope	Stéthoscope de qualité médicale. Double pavillon (adulte/pédiatrie), diaphragme et cloche. Tubes résistants aux fluides. Olives confortables.
Thermomètre	Digital : Précision $\pm 0.1^{\circ}\text{C}$. Temps de mesure rapide (< 30s). Plage de mesure : 32°C - 43°C . Écran LCD. Nettoyable et désinfectable.
Autoclave	Classe B (capable de stériliser les emballages, les textiles et les instruments creux). Capacité : 17-25 litres. Cycles automatisés. Certification CE/ISO.
Table d'accouchement	Hauteur réglable. Dossier et accoudoirs réglables. Cuisse amovibles. Bassin extractible. Matelas de table lavable et désinfectable.
Moniteur de surveillance scope	Paramètres de base : ECG, SpO ₂ , PA non-invasive, Fréquence Respiratoire, Température. Écran couleur. Alarme configurable. Batterie interne.
Extracteur d'oxygène, cap. 5 litres	Débit : 5 L/min. Concentration d'O ₂ sortie : 93% $\pm$ 3%. Niveau sonore < 50 dB. Filtres interchangeables. Alarme de défaut.
Oxymètre de pouls	Mesure SpO ₂ (0-100%) et fréquence cardiaque. Précision SpO ₂ : $\pm 2\%$ (70-100%). Capteur adulte/pédiatrique. Affichage numérique et barre de pouls. Alimentation pile.
Tatami tapis 2 carrés	Matériau : mousse dense ou PVC. Surface antidérapante et facile à nettoyer. Épaisseur : 1-2 cm. Dimensions modulaires.



Défibrillateur cardiaque	Automatique ou semi-automatique. Instructions vocales Pads adultes/pédiatriques. Auto-test périodique. Robust et portable.
Nébulisateur avec accessoire	Type à compresseur. Taille des particules : 1-5 µm (pour atteindre les bronches). Débit d'air : 8-10 L/min. Masque adultes/pédiatriques. Kit de tubulures.
Table de chevet	Surface lavable. Plateau amovible. Avec ou sans roulette. Structure stable. Dimensions adaptées au lit.
Boîte de pansement	Récipient rigide, étanche et avec couvercle. Matériau facile à désinfecter (métal).
Chariot 3 places	Structure en acier inoxydable. 3 plateaux, facile à nettoyer Roues avec 2 freins. Poignée de manoeuvre.
Appareil d'hémostase (machine TP/TCK)	Analyseur de coagulation semi-automatique ou automatique. Mesure TP/TQ (INR) et TCK. Dosage photométrique. Calibration simple. Entretien facile.
Lit d'hospitalisation complet avec matelas	Hauteur réglable. Barrières de lit amovibles. Tête et pied du lit relevables. Matelas à alèse intégrée.
Stéthoscopes	Voir "Scope"
Saturomètre	Voir "Oxymètre de pouls"
Otoscope	Tête avec loupe et source lumineuse (halogène/LED). Spécuments jetables de différentes tailles. Pile standard. Poche de transport.
Table de réanimation pédiatrique	Surface chauffante réglable. Hauteur réglable. Intégration possible de balances et de monitors. Matelas adapté aux nouveau-nés.
Dispositif CPAP pédiatrique	Générateur de débit/d'oxygène. Système de pression positive continue. Interfaces nasales (masques, canules) pour prématurés et nouveau-nés. Humidificateur chauffant intégré.
Lampe chauffante	Source de chaleur radiante réglable (250-500W). Thermostat intégré ou séparé. Hauteur réglable. Alarme de surchauffe. Pour soins intensifs néonataux.
Dispositif OPTIFLOW pédiatrique	Système de lunettes nasales à haut débit. Débitmètre spécifique (1-8 L/min pour nourrissons). Tubes et interfaces de tailles adaptées. Compatible avec source d'oxygène/air humidifié et chauffé.



Lit de réanimation adulte	Hauteur réglable rapide (système de secours manuel). Proclive/Declive rapide. Intégration pour supports de perfusion et monitors. Matériaux compatibles avec imagerie (rayons X).
Microscope opératoire (gynécologie)	Grossissement variable (x5 à x40). Source lumineuse LED froide. Profondeur de champ suffisante. Monture mobile sur roulettes.
Monitor de surveillance	Voir "Moniteur de surveillance scope"
Appareil ECG	3 canels, 6 ou 12 dérivations. Portable avec impression thermique intégrée. Alimentation batterie/secours. Logiciel d'interprétation automatique (optionnel).
Pousse seringue électrique	Vitesse de perfusion réglable (0.1 - 999 ml/h). Alarme d'occlusion, de fin de perfusion, de batterie faible. Programmation de volume à perfuser. Support pour seringues de différentes tailles.
Couveuse pédiatrique	Contrôle précis de la température (ambiante/piel) 25-37°C. Contrôle de l'humidité (40-80%). Accès par manchons. Alarme de température. Parois transparente;

Garantie et entretien

Les produits sont-ils sous garantie ?	
Pouvez-vous fournir des pièces d'origine ? Les avez-vous en stock ?	
Pouvez-vous fournir des pièces d'origine pendant une période de 2 ans après l'achat ?	
Pouvez-vous fournir des services d'entretien/de réparation ? Si oui, où ? Dans vos locaux ou à la base de MdM-ES ?	



Annexe B

MATRICE DE PRIX DÉTAILLÉE

Description de l'article	Quantité	Monnaie	Prix unitaire	Prix total
Boîte d'accouchement	31			
Boîte de retrait implant	14			
Bassins de lit	7			
Poubelle à pédale GM	12			
Pèse-bébé	3			
Pèse-bébé électronique + toise	5			
Balance adulte	3			
Doppler obstétrical	8			
Appareil à ventouse obstétrical	2			
Escabeau	3			
Pinces à col pour le dépistage	10			
Tensionmètre	29			
Glucomètre	5			
Hémocue	2			
Table de bureau modulable de qualité supérieure	1			
Tabouret à hauteur	3			
Scope	2			
Thermomètre	130			



Autoclave	7				
Table d'accouchement	3				
Moniteur de surveillance scope	1				
Extracteur d'oxygène, cap. 5 litres	1				
Oxymètre de pouls	11				
Tatami tapis 2 carrés	2				
Défibrillateur cardiaque	1				
Nébulisateur avec accessoire	5				
Table de chevet	5				
Boîte de pansement	20				
Chariot 3 places	21				
Appareil d'hémostase (machine TP/TCK)	1				
Lit d'hospitalisation complet avec matelas	2				
Stéthoscopes	20				
Saturomètre	20				
Otoscope	20				
Table de réanimation pédiatrique	3				
Dispositif CPAP pédiatrique	1				
Lampe chauffante	3				
Dispositif OPTIFLOW pédiatrique	1				
Lit de réanimation adulte	1				
Microscope opératoire (gynécologie)	1				
Monitor de surveillance	1				



Appareil ECG	1			
Pousse seringue électrique	5			
Cuveuse pédiatrique	2			
Prix total				

Garantie et entretien

Prix pour la livraison jusqu'à Kedougou, Sénégal :	Centre de Santé de Kédougou
Délai de livraison (en jours ou en semaines) :	
La TVA est-elle incluse ?	

Note : L'offre doit comprendre des photographies de CHAQUE ARTICLE ainsi que la description de toutes les spécificités techniques et les documents/ certificats mentionnés dans les paragraphes antérieurs.

Validité de l'offre (minimum 60 jours) :	
Engagement à respecter les prix pendant 6 mois si l'offre sélectionnée est retenue.	
Conditions de paiement	



Annexe C

FORMULAIRE D'APPEL D'OFFRES

Référence de la publication : 25-SN-KDG-019
Titre du contrat : Appel d'offres pour matériel médical
<Lieu et date>.
Pour : MdM-EN, Mission Sénégal

1. PRÉSENTÉ PAR

Nom du soumissionnaire :	[.....]
Nationalité :	[.....]
Nom et nationalité des partenaires le cas échéant :	[.....]

2. PERSONNE DE CONTACT (pour cette offre)

Nom: [.....]
Adresse: [.....]
Téléphone: [.....]
Fax: [.....]
Courriel: [.....]

3. DÉCLARATION(S) DU SOUMISSIONNAIRE

A compléter et à signer par le soumissionnaire (un pour chaque partenaire dans le cas d'un consortium).

En réponse à votre lettre d'invitation à soumissionner pour le contrat susmentionné,
nous, soussignés, déclarons par la présente que :



1. Nous avons examiné et accepté dans son intégralité le contenu de l'appel d'offres n° [.....] du [.../.../...], dont nous acceptons toutes les dispositions, sans réserve ni restriction.
2. Nous offrons de fournir, conformément aux termes du dossier d'appel d'offres et aux conditions et délais établis, sans réserve ni restrictions : [description des fournitures avec indication des quantités et de l'origine des produits]: [.....]
3. Le prix de notre offre [à l'exclusion des remises décrites au point 4] est de : [.....].
4. Nous accorderons une remise de [%], ou de [.....] [en cas d'attribution].
5. La présente offre est valable pour une période de [.....] à compter de la date limite de remise des offres, soit jusqu'au [.../.../...].
6. Nous confirmons par la présente que nous avons lu, compris et accepté les "spécifications techniques" décrites à l'annexe A.
Notre offre a été conçue conformément aux spécifications demandées par MdM-ES.
7. Nous confirmons par la présente que nous avons lu les éléments du contrat décrits à l'annexe E et que nous acceptons ces conditions dans leur intégralité. Si le marché nous est attribué, nous acceptons de conclure un contrat écrit sur cette base
Ou : nous demandons à MdM-ES de prendre en considération la formulation alternative proposée dans le document ci-joint intitulé [préciser le nom du document].
8. Notre société/entreprise [et nos sous-traitants] a/ont la nationalité suivante : [.....]
9. Nous soumettons cette offre en notre nom propre. Nous confirmons que nous ne participons à aucune autre offre pour le même marché, sous quelque forme que ce soit.
10. Nous présentons la preuve de notre enregistrement (joindre la copie de du registre commercial au Sénégal).
11. Nous nous engageons à respecter les clauses éthiques et, en particulier, nous déclarons n'avoir aucun conflit d'intérêts potentiel ni aucune relation de quelque nature que ce soit avec d'autres candidats ou d'autres parties impliquées dans l'appel d'offres au moment de la soumission de la présente candidature.
12. Nous informerons immédiatement MdM-ES Mission Sénégal de tout changement pouvant survenir dans les circonstances susmentionnées à tout moment de l'exécution du contrat. Nous



reconnaissons et acceptons également pleinement que l'inclusion délibérée d'informations incomplètes ou inexactes dans la présente demande peut entraîner notre exclusion du présent contrat.

13. Nous notons que MdM-ES Mission Sénégal n'est pas obligé de donner suite à cet appel d'offres et se réserve le droit de n'attribuer qu'une partie du contrat. MdM-ES Sénégal n'est pas responsable vis-à-vis de notre société dans ce cas.

4. CONTENU DE L'OFFRE :

Nous comprenons qu'une offre complète à soumettre à la MdM-ES doit inclure :

- **Les annexes du présent dossier d'appel d'offres :**

1. Annexe A : Spécifications techniques et commerciales des produits proposés (en joignant les photographies et spécifications techniques complètes de chaque produit proposé). Un document au format du fournisseur est accepté afin de compléter les spécifications techniques complètes.
2. Annexe B : La matrice de prix détaillée (un document au format du fournisseur est également accepté).
3. Annexe C : Le présent formulaire d'appel d'offres complété, signé et tamponné.
4. Annexe D : Le questionnaire fournisseur complété, signé et tamponné.
5. Annexe E : Les conditions générales d'achat de MdM-ES signées et tamponnées.
6. Annexe F : Le code éthique et de bonnes pratiques commerciales signé et tamponné.
7. Annexe G : Un certificat de solvabilité sur papier avec en-tête de l'établissement bancaire et signé et tamponné par la banque du soumissionnaire.

- **Les documents et éléments complémentaires à joindre :**

- Registre commercial au nom de l'entreprise.
- Registre auprès de l'Agence sénégalaise de réglementation pharmaceutique (si disponible).
- Attestation fiscale au nom de l'entreprise.
- Copie du document national d'identité du responsable légal de l'entreprise.
- Les noms, adresses et numéros de téléphone de trois (3) clients pour lesquels le même type de produits ont été fournis. MdM-ES se réserve le droit de demander des références directement, sans en informer le soumissionnaire. Des lettres de recommandations de clients peuvent également être apportées.
- Certificats/ rapports ou audits réalisés en matière de GSDP (Good Storage and Distribution Practices – Bonnes pratiques de stockage et distribution).
- Fiches techniques des produits proposés.
- Certificats de conformité des produits proposés.
- Certificats de qualité des produits proposés (certificats CE ou FDA, normes ISO 13485, ISO 9001, ...).
- Certificats d'origine des produits proposés, mentionnant le fabricant et le pays de fabrication.



Prénom et nom : [.....]

Dûment autorisé à signer la présente offre au nom de : [.....]

Lieu et date : [.....]

Société/cachet de la société

Cette offre comprend les annexes suivantes : [Liste numérotée des annexes avec leurs titres]



Annexe D

QUESTIONNAIRE FOURNISSEURS

Nom de l'entreprise : à remplir par le soumissionnaire

Référence de publication : 25-SN-KDG-019

1. Détails des produits / services que le fournisseur souhaite offrir à MdM-ES :

2. Pays dans lequel le siège social du fournisseur est enregistré. Fournir une copie du registre du commerce.

3. Le fournisseur appartient-il à une entreprise internationale ?
Fournir des détails (siège social/filiale) et énumérer les autres sites de production et de commercialisation dans le pays et à l'étranger.

4. Le fournisseur est-il enregistré au Sénégal ?

5. Quand l'entreprise s'est-elle établie dans le pays ?
Quand le siège a-t-il été créé ?

6. Quel est le chiffre d'affaires annuel du fournisseur au cours des trois dernières années ?
Quel est le revenu annuel du groupe (le cas échéant) ?

7. Quel est le ratio bénéfices/pertes pour les trois dernières années ?

8. Combien d'employés travaillent pour le fournisseur dans le pays et à l'étranger ?

9. Le fournisseur est-il le fabricant des produits soumis à MdM-ES ?
Si oui, où se situe le site de production ? Quelle est la capacité de production ?
Si non, présenter brièvement le circuit de distribution et préciser si le fournisseur est le distributeur officiel de ces produits. Fournir une copie de l'enregistrement en tant que distributeur agréé et /ou Certificats/ rapports ou audits réalisées en matière de GSDP (Good Storage and Distribution Practices – Bonnes pratiques de stockage et distribution) si disponibles.



9. Le fournisseur peut-il fournir :

- Fiches techniques des produits proposés ?
- Certificats de conformité des produits proposés ?
- Certificats de qualité des produits proposés (certificats CE ou FDA, normes ISO 13485, ISO 9001, ...) ?
- Certificats d'origine des produits proposés ?

10. Le fournisseur a-t-il déjà travaillé avec une entité du MdM ?

Si c'est le cas, veuillez informer la période, le type de produits/services vendus, les volumes et les quantités.

11. Le fournisseur approvisionne-t-il d'autres organisations (ONU/ONG ou secteur privé) ?

Ajouter la liste des clients

12. Veuillez citer au moins trois références de clients : soit des clients du secteur privé, soit des clients qui ont acheté le même type de produit/service. Présentez brièvement le client, les produits vendus, la période et le résultat de l'activité. Veuillez indiquer vos coordonnées afin que MdM puisse vous contacter.

13. Le fournisseur a :

- la politique de gestion de la qualité?
- la certification nationale de qualité?
- certification internationale de qualité?

Fournir des copies de ces documents.

14. Le fournisseur a-t-il des produits en stock ? Où sont-ils situés et quel est le niveau de stock moyen ?

15. Le fournisseur peut-il fournir un audit des états financiers des deux dernières années ?

16. Quelle garantie (le cas échéant) le fournisseur peut-il offrir pour le produit ?

17. Le fournisseur peut-il garantir la fourniture de pièces de rechange pendant au moins deux ans pour l'achat d'un équipement ?

18. Le fournisseur peut-il fournir des installations d'entretien/de service/des spécialistes techniques ?



Annexe E

CONDITIONS GÉNÉRALES D'ACHAT MDM-ES

1. Champ d'application

Les présentes Conditions Générales d'Achat régissent toute commande passée par MdM-ES pour l'achat de produits, de travaux de construction ou de prestation d'un service à son profit. Elles prévalent sur et remplacent toutes clauses contraires imprimées ou proposées par les fournisseurs. En particulier, l'acceptation par le fournisseur de la commande émise par MdM-ES implique l'adhésion entière et sans réserve du fournisseur au contenu des présentes conditions générales d'achat et la renonciation à ses propres conditions générales de vente. Seules des dispositions particulières écrites et signées par les représentants de MdM-ES jointes aux documents des commandes de MdM-ES peuvent constituer une dérogation aux présentes Conditions Générales d'Achat.

2. Commandes

MdM-ES est engagée uniquement par une commande écrite (bon de commande ou contrat). Ces documents doivent comporter une description des produits, services ou travaux achetés, les quantités, les prix détaillés, un délai de livraison, un mode de paiement et la signature d'un représentant de MdM-ES. Toute modification doit être signée par les deux parties. Passé un délai de cinq (5) jours calendaires à compter de l'envoi du bon de commande ou du contrat, en l'absence de réponse du fournisseur, la commande est considérée comme acceptée dans tous ses termes et conditions.

Sauf stipulation contraire, le fournisseur est tenu d'une obligation de résultat quant à l'exécution du Contrat, notamment en ce qui concerne les délais, la conformité aux spécifications et les performances requises.

Le Fournisseur informe immédiatement MdM-ES de tous les événements susceptibles d'affecter l'exécution conforme du Contrat, en particulier concernant les délais de livraison, et des mesures prises pour minimiser ces risques. Le Fournisseur devra, à ses frais, recourir à toutes les mesures possibles, y compris le fret aérien et/ou toute autre mesure appropriée, afin d'éviter tout retard ou toute rupture de livraison. MdM-ES se réserve le droit de faire vérifier l'état d'avancement de la commande et sa bonne exécution par le fournisseur ou ses sous-traitants, sans préjudice de ses droits.



3. Produits spécifiques

Le fournisseur doit informer MdM-ES des règles de précaution, des instructions, des recommandations et des restrictions liées au transport, au stockage et à la manipulation de produits périssables ou dangereuses. En outre, il doit fournir tous les documents nécessaires au transport international ou national de ces produits. La date de péremption doit être clairement visible sur l'emballage et le fournisseur doit s'assurer qu'au moment de la livraison, le produit a au moins 75% de sa durée de vie initiale. A défaut, MDM-ES se réserve le droit d'annuler le Contrat aux torts du fournisseur, sans préjudice de ses autres droits.

4. Livraison

Sauf accord contraire, le fournisseur est tenu de livrer ses produits à ses risques et périls au lieu de livraison indiqué par MdM-ES dans le Contrat. Si le Contrat ne contient pas de conditions d'expédition expresses, la livraison doit être effectuée au lieu identifié dans le bon de commande (a) pour les livraisons internationales, la livraison sera effectuée selon l'Incoterm CIP, « Carriage Insurance Paid » (Incoterm 2020, CCI) et (b) pour les livraisons nationales, le risque de perte et le coût de l'assurance et du transport seront supportés par le fournisseur jusqu'au point de livraison. L'emballage doit être adapté au moyen de transport utilisé et à la marchandise transportée, conformément aux normes et règles de l'art applicables. Le fournisseur est responsable de tout dommage aux produits résultant d'un emballage inadapté ou insuffisant.

Les livraisons sont accompagnées de bons de livraison comportant le numéro de commande, la désignation exacte et la quantité livrée. En cas de non-respect de ces obligations, MdM-ES peut, à sa discrétion, soit renvoyer tout ou partie des produits aux frais du fournisseur, soit facturer au fournisseur les frais supplémentaires qui en résultent.

Les produits livrés doivent être accompagnés de tous les documents administratifs nécessaires à leur transport (certificat d'origine, etc.), ainsi que des documents techniques nécessaires à leur bonne utilisation, leur stockage et leur entretien. Le cas échéant, le fournisseur s'engage à fournir l'ensemble des documents nécessaires au transfert transfrontalier des produits, et à réaliser l'ensemble des formalités et procédures qui lui incombent conformément à la réglementation applicable.

Les lieux et dates de livraison stipulés dans le Contrat sont obligatoires. La date de livraison correspond à la date de prise de possession des produits, services ou travaux par MdM-ES.

Les livraisons anticipées ou partielles ne sont pas acceptées sauf accord exprès écrit de MdM-ES.

En cas de livraison en dehors de la date indiquée sur le bon de commande, MdM-ES se réserve le droit d'annuler la commande et de retourner les produits aux frais du fournisseur.

Le fournisseur est entièrement responsable de tout retard de livraison et en supporte toutes les conséquences directes (ou indirectes, s'il en a eu connaissance), sans préjudice du droit de MdM-ES de demander l'annulation de la commande ou, le cas échéant, de la remplacer par tout autre



fournisseur de son choix, aux frais du fournisseur, dès le premier jour de retard et sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure. Tout retard de livraison autorise MdM-ES à appliquer des pénalités de retard calculées sur le montant toutes taxes comprises de la commande en cause, d'un taux de (0,5%) zéro virgule cinq pour cent par jour, dans la limite de dix pour cent (10%) de ladite commande. Ces pénalités sont exigibles de plein droit, sans qu'il soit besoin d'une demande de paiement ou de toute autre formalité. Ces pénalités sont payées sous forme d'avoir ou, au choix de MdM-ES, sont imputées sur les sommes restant dues au fournisseur. Toute pénalité est considérée, d'accord explicite, comme non libératoire entre les parties.

5. Contrôle des produits - Réception - Non-conformité

La réception est l'acte par lequel MdM-ES déclare accepter les produits ou services commandés, avec ou sans réserve. MdM-ES dispose d'un délai de cinq (5) jours ouvrables à compter de la livraison pour exprimer ses réserves.

Si le fournisseur livre les produits à un transporteur mandaté par MdM-ES à cet effet, le point de départ du délai de cinq (5) jours précités est le jour de la livraison à MdM-ES par le transporteur.

Pour les travaux, le délai de réception est de trente (30) jours calendaires sauf délai supérieur prévu dans les conditions particulières.

MdM-ES se réserve le droit de refuser les livraisons qui ne sont pas conformes aux spécifications quantitatives ou qualitatives du Contrat, ou qui sont livrées de manière incomplète ou excédentaire. A la discrétion de MdM-ES, les produits peuvent être retournées, remplacées ou retravaillées aux risques et aux frais du fournisseur. La réception est effective lorsque le contrôle qualitatif et quantitatif des produits a permis de valider la conformité des produits au Contrat.

La signature de tout document par MdM-ES confirmant l'achèvement et/ou l'acceptation des produits, services et/ou travaux, et/ou leur paiement ne portera en aucune façon préjudice au droit de MdM-ES de se prévaloir de toute action en responsabilité ou d'une violation de garanties fournies par le fournisseur, et ne sera pas non plus considérée comme une acceptation irrévocable par MdM-ES en cas de produits, services et/ou travaux. Toute clause limitante ou supprimant la responsabilité du fournisseur sera considérée non écrite.

6. Transfert de propriété

Le transfert de propriété s'opère au jour de la livraison des produits. Le transfert des risques a lieu conformément à l'article 4 des présentes.



7. Prix, facturation, paiement

Sauf mention contraire expresse en ce sens, les prix sont fermes et non révisables. Les prix incluent l'ensemble des frais, taxes, droits et autres coûts attachés à la commande y compris les frais d'expédition. Le prix des produits destinées à être exportées hors de l'Union européenne s'entend hors taxe sur la valeur ajoutée (TVA).

Outre les mentions légales, les factures comportent au minimum l'ensemble des données suivantes : références du fournisseur, adresse bancaire, objet, date et numéro de commande, rappel des acomptes déjà reçus avec indication des prestations correspondantes, acompte ou solde demandé et niveau de réalisation auquel il se rattache.

Sur décision de MdM-ES et après information du fournisseur, toute somme due par le fournisseur à MdM-ES peut-être compensée avec des factures échues ou à échoir du fournisseur.

Sauf indication contraire dans le Contrat, les paiements sont effectués par virement bancaire dans les soixante (60) jours suivant la date de la facture, sous réserve de l'exécution conforme du Contrat.

8. Garantie

Le fournisseur accepte et garantit que tous les produits, services et/ou travaux : (i) seront conformes aux spécifications fonctionnelles et/ou techniques, ou aux autres exigences de MdM-ES ; (ii) seront composés de matériaux de bonne qualité et seront de bonne qualité marchande et de fabrication, exempts de défauts ou de polluants, (iii) adaptés à leur usage normal et à tous les usages spécifiques indiqués par MdM-ES, (iv) et seront libres de sûretés.

En sus de tout autre recours dont MdM-ES peut disposer, le fournisseur, à ses frais, devra immédiatement, au choix de MdM-ES, corriger, remplacer ou rembourser intégralement tous les produits, services et/ou travaux ou composants de ceux-ci, qui sont défectueux, livrés dans des quantités insuffisantes, ou autrement non conformes au Contrat, ceci sans préjudice des dispositions du paragraphe 4 concernant les livraisons anticipées, partielles et/ou tardives. Si le fournisseur ne corrige pas ces produits, services et/ou travaux défectueux dans un délai raisonnable, MdM-ES pourra corriger ou faire corriger ces défauts par un autre fournisseur et facturer au fournisseur tous les coûts et dépenses connexes encourus par MdM-ES. De manière alternative, MdM-ES peut, à sa discrétion, choisir d'accepter les produits, services et/ou travaux défectueux en contrepartie d'un ajustement à la baisse du prix. Le Fournisseur supportera les frais de stockage, de livraison, d'inspection, d'enlèvement, de retour et de remplacement des produits, services et/ou travaux refusés ; et les produits, services et/ou travaux refusés demeurent la propriété du fournisseur et sont à ses seuls risques et périls, à moins que MdM-ES ne choisisse de les conserver en tout ou partie.

Les déclarations et les garanties du présent article (i) s'ajoutent à toute garantie conventionnelle ou légale, et (ii) se prolongeront jusqu'à la durée maximale autorisée par la loi applicable ; et au moins



pendant une durée minimale de deux (2) ans. Toute réparation ou remplacement de fourniture, services et/ou travaux sera soumis à une nouvelle période de garantie.

9. Responsabilité

Le fournisseur est responsable du respect des termes du Contrat, ainsi que de toutes les lois, réglementations, normes et standards de l'activité concernée. Tout dommage causé par le personnel du fournisseur ou de ses sous-traitants relève de la seule responsabilité du fournisseur. Le fournisseur doit obligatoirement disposer d'une police d'assurance responsabilité civile et la maintenir en vigueur pendant toute la durée du Contrat.

Le Fournisseur indemniser, défendra et dégage la responsabilité de MdM-ES et ses ayants droit contre toute perte, dépense, (notamment les honoraires d'avocat raisonnables et autres frais de justice), responsabilité, réclamation (y compris les réclamations de tiers) et dommage que MdM-ES pourrait encourir ou subir découlant ou résultant (i) de l'utilisation attendue et prévisible des fourniture, services et/ou travaux, (ii) de la violation par le fournisseur de ses obligations, déclarations et garanties en vertu du Contrat et (iii) de la négligence ou manquement du fournisseur, de ses employés, ses affiliées et/ou ses sous-traitants. Dans l'éventualité où MdM-ES engagerait des frais afin de faire respecter les obligations du fournisseur, MdM-ES aura le droit de recouvrer tous ces frais auprès du fournisseur, et notamment les frais de procédure et honoraires d'avocat raisonnables.

10. Propriété industrielle et intellectuelle, confidentialité

10.1 – Propriété Intellectuelle

Sauf stipulations contraires expressément acceptées par écrit par les Parties, les Informations Confidentielles, marques, dessin et modèles, brevets, symboles, logos, signes distinctifs et tout autre droit de propriété intellectuelle de MdM-ES, y compris, sans que cette liste ne soit limitative, les cahiers des charges, supports, documents, savoir-faire, fiches techniques, bases de données, études, plans et projets, images, photographies et illustrations, et plus généralement tout élément transmis par MdM-ES au fournisseur (les « Droits de Propriété Intellectuelle »), demeurent sa propriété exclusive ou celle de tiers lui ayant consenti un droit d'exploitation et/ou d'utilisation, et doivent être restitués à l'issue du Contrat : il n'est concédé aucune cession sur les Droits de Propriété Intellectuelle. Dans tous les cas, l'utilisation des éléments de propriété intellectuelle doit être conforme aux pratiques industrielles et commerciales loyales et ne doit en aucun cas porter atteinte à l'image de MdM-ES.

Le fournisseur garantit MdM-ES que les produits, services et/ou travaux peuvent être librement utilisés par MdM-ES et qu'ils ne portent pas atteinte, directement ou indirectement, aux droits de propriété intellectuelle d'un tiers.



Tous les droits, titres et intérêts, y compris les droits de propriété intellectuelle, relatifs à l'ensemble des résultats (défini comme tous livrables (sous quelque forme que ce soit), pour lesquels un droit de propriété existe ou peut être acquis ou revendiqué, et qui sont développés, découverts, inventés, rédigés ou mis en pratique pour la première fois par le fournisseur, seul ou conjointement avec MdM-ES, lesquels livrables sont créés spécifiquement pour MdM-ES dans le cadre de la fourniture des produits, travaux et/ou services en vertu du Contrat) sont exclusivement dévolus à MdM-ES tels qu'ils ont été créés, sans aucune restriction, en vue d'une utilisation et d'une exploitation, directe ou indirecte, par MdM-ES, comme il l'entend et à sa seule discrétion. MdM-ES conserve le droit exclusif d'obtenir, de détenir et de renouveler, tout droit de propriété intellectuelle sur le résultat. Dans la mesure où le Contrat est émis pour la création d'un résultat protégé par des droits d'auteur, ce résultat sera considéré comme un « work made for hire » (travail à façon) pour MdM-ES. La notion de « work made for hire » signifie que le fournisseur cède à MdM-ES, à titre exclusif et sans autre rémunération, tous les droits patrimoniaux d'auteur sur le résultat au moment de sa création, pour la durée légale maximale de la protection des droits d'auteur et pour le monde entier, comprenant notamment le droit de représentation, le droit de reproduction totale ou partielle, permanente ou temporaire, ainsi que les droits d'utilisation, de distribution, de cession, de licence, de modification, d'adaptation et de traduction, pour l'exploitation directe et indirecte du résultat, par tout procédé et/ou moyen et sur tout support connu ou inconnu le jour de la cession. Le Fournisseur ne copiera, reproduira, vendra, transférera ou fournira tout ou partie d'un résultat à toute autre personne ou entité sous quelque forme que ce soit sans accord préalable et écrit de MdM-ES. Le Fournisseur doit prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger la confidentialité de tous les résultats. Le prix du transfert des droits de propriété intellectuelle est inclus dans le prix des produits, travaux et/ou services prévu par le Contrat.

10.2 – Confidentialité

Le fournisseur s'engage à ne pas divulguer et à conserver confidentiel toute information, de quelque nature que ce soit, sous quelque forme que ce soit, notamment technique, économique, opérationnelle et/ou commerciale, en ce compris le Contrat, son prix, les éventuelles remises, son objet ainsi que les Droits de Propriété Intellectuelle le cas échéant, qui lui a été communiquée par MdM-ES ou dont il a eu connaissance à l'occasion du Contrat (« Informations Confidentielles »), pendant toute la durée du Contrat puis pendant une durée de TROIS (3) ans à compter de sa cessation pour quelque cause que ce soit.

Le fournisseur s'engage à restituer à MdM-ES, à sa demande, tout document ou support de quelque nature et forme que ce soit contenant les Informations Confidentielles. Par ailleurs, le fournisseur s'engage à détruire définitivement toutes les Informations Confidentielles de MdM-ES à sa demande, et, en tout état de cause à la cessation de la relation commerciale.

Le fournisseur s'engage (i) à ne communiquer les Informations Confidentielles qu'aux personnes (membres de son personnel et/ou sous-traitants compris) qui ont besoin d'en connaître pour l'exécution du Contrat et qui sont soumis à une obligation de confidentialité; (ii) à ne pas divulguer et/ou communiquer à des tiers les Informations Confidentielles transmises, sans avoir reçu



l'autorisation préalable expresse écrite de MdM-ES; (iii) à mettre en place des mesures visant à assurer l'intégrité, la confidentialité et la sécurité des Informations Confidentielles au moins équivalentes à celles mises en place pour ses propres informations confidentielles ; et (iv) à ne faire aucun usage industriel ou commercial de ces informations autre que celui strictement limité à l'exécution des Contrats.

Le fournisseur se porte fort du respect de cet engagement de confidentialité par ses fournisseurs, sous-traitants et/ou son personnel ayant besoin de connaître des Informations Confidentielles, et s'engage à tout mettre en œuvre pour qu'il soit pleinement respecté.

11. Résiliation

En cas d'inexécution partielle ou totale par le fournisseur de l'une de ses obligations, le Contrat peut être résilié par MdM-ES automatiquement et de plein droit, huit (8) jours après une mise en demeure adressée par tout moyen écrit (notamment lettre avec accusé de réception ou email) restée infructueuse ou immédiatement à réception si l'inexécution n'est pas réparable, sans préjudice des autres recours de MdM-ES.

12. Force majeure

On entend par force majeure tout événement extérieur, imprévisible et insurmontable, indépendant de la volonté des parties, qui a pour effet d'empêcher l'une des parties d'exécuter ses obligations. En cas de situation de force majeure, la partie qui souhaite l'invoquer doit le notifier à l'autre partie par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai commercialement raisonnable, en précisant les faits auxquels elle est confrontée. Si l'événement de force majeure dure plus de trente (30) jours, chaque partie pourra résilier le Contrat, sans que l'une ou l'autre puisse prétendre à des dommages-intérêts. Cette résiliation prend effet à la date de la première présentation de la lettre recommandée avec accusé de réception résiliant le Contrat.

13. Cession - Sous-traitance

L'exécution du Contrat ne peut être sous-traitée, complètement ou en partie, qu'avec l'accord écrit préalable de MdM-ES. Le fournisseur est responsable du choix du sous-traitant et de la bonne exécution de tout ou d'une partie de la commande par le sous-traitant.

Le Contrat est conclu intuitu personae à l'égard du fournisseur. En conséquence, le Contrat ne peut être cédé ou apporté par le fournisseur à un tiers qu'avec l'accord écrit et préalable de MdM-ES.

Le fournisseur doit informer MdM-ES de tout changement de contrôle le plus tôt possible et au plus tard dans les trente (30) jours suivant l'entrée en vigueur de ce dernier. Un « changement de contrôle



» signifie l'acquisition par un tiers du contrôle direct ou indirect du Fournisseur, que ce soit par fusion, acquisition ou tout autre moyen de contrôle commun.

Le changement de contrôle du fournisseur sans notification écrite constitue une violation substantielle du Contrat, MdM-ES peut, sans voir sa responsabilité engagée et sans devoir aucune indemnité, résilier le Contrat de plein droit, par notification écrite au fournisseur dans les trente (30) jours suivants (i) la date d'effet du changement de contrôle ou (ii) la date de connaissance par MdM-ES du changement de contrôle, la date la plus tardive prévalant.

14. Personnel du fournisseur

Le personnel du fournisseur exerce ses activités sous la pleine et entière responsabilité du fournisseur, qui est assuré pour sa responsabilité civile. Le fournisseur est seul responsable de la rémunération de l'ensemble du personnel auquel il peut avoir recours pour l'exécution du Contrat.

Le fournisseur s'engage à prendre les mesures nécessaires pour que son personnel, lorsqu'il se trouve dans les locaux de MdM-ES, respecte les dispositions applicables aux entreprises extérieures présentes dans ces locaux et notamment le Règlement Intérieur, les horaires de travail et les règles relatives à l'hygiène et à la sécurité.

Le fournisseur s'engage à respecter la législation du travail qui lui est applicable, ainsi qu'à réaliser toutes les formalités qui lui incombent et/ou à communiquer à MdM-ES tous les documents et informations nécessaires au respect par MdM-ES de la réglementation applicable.

15. Nom et logo de MdM-ES

Le fournisseur ne peut en aucun cas utiliser les noms et le logo de MdM-ES, du réseau international MdM ou de l'une des entités membres du réseau MdM sans l'accord écrit préalable de MdM-ES.

16. Éthique et Bonnes Pratiques Commerciales

Le fournisseur déclare avoir reçu et accepté les documents intitulés "Code d'éthique" et "Bonnes pratiques" et s'engage à garantir et à respecter les dispositions qui y sont contenues.

17. Vérification et Audit

Sur demande et notification raisonnable de MdM-ES, le fournisseur doit fournir un accès à MdM-ES (ou son auditeur tiers désigné) à tous les documents, livres et archives, quel que soit leur format, relatifs à l'exécution du Contrat, ainsi qu'un accès à ses infrastructures et, si nécessaire, assister MdM-



ES pour faciliter une inspection et/ou un audit des produits, services et/ou travaux en toute sécurité, y compris les processus qualité et les procédures applicables.

Au cours d'un tel audit, MdM-ES ou son auditeur désigné aura le droit d'auditer, d'examiner et de faire des copies totales ou partielles des documents nécessaires. Les documents relatifs aux produits, services et/ou travaux et à l'exécution du Contrat seront conservés par le fournisseur pendant au moins la durée du Contrat ainsi que pendant toute la durée de conservation du document requis par les lois applicables.

18. Loi applicable, Juridiction compétente

Sauf stipulation contraire des Conditions particulières, la loi applicable et la juridiction compétente sont les suivantes :

Le présent contrat est régi par les lois et règlements du Sénégal. Les parties excluent l'application des dispositions de la Convention des Nations unies sur la vente internationale de marchandises.

Si les parties ne parviennent pas à un accord à l'amiable dans un délai de trente (30) jours pour tout litige découlant directement ou indirectement du contrat, celui-ci sera résolu à l'amiable devant le tribunal compétent de Madrid, auquel les deux parties reconnaissent une compétence exclusive.

19. Protection des données personnelles

Chaque partie s'engage, pour les traitements de données qu'elle met en œuvre pour ses propres besoins dans le cadre de l'Accord, à respecter les obligations découlant de l'application de toute législation applicable en matière de protection des données à caractère personnel et de la vie privée, principalement celles découlant du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 abrogeant la directive 95/46/CE, applicable à compter du 25 mai 2018 (ci-après le "Règlement"). Aux fins de la présente clause, les termes "responsable du traitement", "chargé du traitement", "données à caractère personnel" et "traitement" ont la signification qui leur est donnée dans le règlement.

Les données à caractère personnel traitées dans le cadre du contrat ne seront pas destinées, appliquées ou utilisées à des fins autres que celles indiquées. En outre, le fournisseur s'engage à veiller à ce que le personnel autorisé qui a accès aux données ait reçu une formation appropriée afin de garantir qu'il ne compromettra pas la protection des données à caractère personnel.

Les fournisseurs s'engagent à assurer la mise en œuvre des mesures techniques et organisationnelles pertinentes en tenant compte de la nature des données traitées et des risques éventuels découlant de ce traitement. En cas de violation de la sécurité, MdM-ES est informée dans les meilleurs délais afin qu'elle prenne connaissance et mette en œuvre les mesures appropriées pour remédier à cette violation et en atténuer les effets éventuels.

Sauf disposition contraire, les données ne peuvent être divulguées à des destinataires autres que les participants au contrat. De même, aucun transfert international de données ne peut avoir lieu sans



autorisation préalable expresse et écrite. Les personnes concernées peuvent à tout moment exercer les droits prévus par le règlement.

Il est rappelé au fournisseur le caractère stratégique et strictement confidentiel de toutes les données à caractère personnel. En conséquence, le fournisseur reconnaît que toutes les Données Personnelles communiquées dans le cadre du Contrat sont soumises au respect de la Réglementation sur les Données Personnelles.

20. Autres questions

Le Fournisseur est et sera toujours un entrepreneur indépendant à toutes fins utiles et rien dans le Contrat n'est destiné ou ne peut être considéré comme destiné à créer un partenariat, une entreprise commune ou une relation mandant-mandataire ou employeur-employé entre MdM-ES et le Fournisseur, y compris tout le personnel employé par chacune des Parties ou leurs parties contractantes respectives. Aucune des parties n'a l'autorité ou le pouvoir de s'associer, de contracter au nom de l'autre partie ou d'engager sa responsabilité.

Le contrat remplace tous les accords, conventions, déclarations, engagements et communications antérieurs entre les parties concernant l'objet du contrat et exclut expressément tous les documents ultérieurs, y compris les conditions générales du fournisseur, dans la mesure où ils ne sont pas explicitement acceptés par les deux parties.

Le fait que l'une ou l'autre des parties n'exerce pas ou tarde à exercer un droit ou à formuler une réclamation en vertu du contrat ne doit pas être interprété comme une renonciation ou un abandon de cette réclamation ou d'autres réclamations similaires qui pourraient être formulées. Cela ne portera pas non plus préjudice aux droits de cette partie en vertu du contrat.

Toute renonciation par une partie à l'un de ses droits en vertu du contrat doit être faite par écrit et ne s'applique qu'aux fins de la transaction ou de la série de transactions explicitement visées dans cette renonciation.

Nom de l'entreprise :

Nom et poste du représentant :

Date :

Signature :



Annexe F

CODE ÉTHIQUE ET BONNES PRATIQUES COMMERCIALES - MdM-ES

Préambule :

Médecins du Monde est une association indépendante qui œuvre pour rendre effectif le droit à la santé pour tous, en particulier pour les populations vulnérables, exclues ou victimes de catastrophes naturelles, de famines, de maladies, de conflits armés ou de violences politiques. La mission principale des bénévoles et des professionnels qui font partie de notre organisation est d'œuvrer à la réalisation du droit fondamental à la santé et à la promotion d'une vie digne pour tous.

Principes des procédures d'approvisionnement de MdM-ES et critères de sélection :

- Transparence
- Égalité de traitement entre les fournisseurs

Les critères habituels pour sélectionner un fournisseur sont :

- L'autorisation de vendre des biens/services dans le pays
- L'expertise technique
- Les capacités financières et économiques
- La validation de normes qualité par des organismes indépendants (notamment pour les achats de produits pharmaceutiques, matériel et équipements médicaux)

Les critères habituels pour attribuer des marchés sont :

- L'attribution automatique (l'offre la moins chère remplissant toutes les conditions requises)
- Le meilleur rapport qualité/prix
- Qualité des produits
- Traçabilité des produits
- Le respect de normes en matière de RSC
- Critères environnementaux
-

Article 1: Obligation de confidentialité



Le fournisseur de biens ou de services s'engage à garder strictement confidentiel et à ne pas divulguer toute information, document, donnée ou concept dont il aurait eu connaissance dans le cadre de sa relation commerciale avec MdM-ES, hors procédures de vérification et d'audit qui pourraient être menées dans le cadre de l'article 4 du présent Code Éthique. Il est responsable de lui-même, de son personnel et de ses sous-traitants éventuels.

Toutes les informations, quel qu'en soit le support, relatives à MDM-ES, à ses délégations ou à son personnel, ainsi que les bases de données créées par MDM-ES, sont confidentielles pour le Fournisseur, qui s'interdit de les divulguer ou d'en faire la publicité.

Le Fournisseur s'engage à garder strictement confidentiels tous les documents et informations obtenus de MDM-ES, quelle que soit leur nature.

D'une manière générale, pendant la durée du contrat et pendant une période de dix (10) ans à compter de la résiliation du contrat pour quelque cause que ce soit, le fournisseur renonce, pour lui-même et son personnel, à toute divulgation ou prise de position publique ou privée qui pourrait nuire à MDM-ES, à ses activités, à son image, etc. ou qui contreviendrait à l'obligation de confidentialité décrite ci-dessus.

Article 2 : Éthique et pratiques

Le fournisseur de biens ou de services certifie lors de la signature d'un contrat et s'engage pendant toute la durée de son exécution à :

- Ne pas avoir de relation personnelle avec un salarié de MdM-ES ou d'une structure membre du réseau MdM et ne pas se trouver en situation de conflit d'intérêt, directement ou indirectement. Dans l'éventualité d'une telle relation, le fournisseur en devra en informer au plus vite MdM-ES afin que des mesures puissent être mises en œuvre pour remédier à toute situation de conflit d'intérêts qui pourrait survenir.
- S'abstenir de toute relation qui pourrait compromettre leur indépendance ou celle de leurs collaborateurs ;
- Ne pas se trouver dans l'une des situations suivantes : cessation d'activité, condamnation pénale ou faute grave en raison du non-respect de ses obligations contractuelles dans le cadre d'un contrat en cours ;
- Prévenir, dénoncer et prendre des mesures sérieuses et efficaces pour éviter l'exploitation, le harcèlement et les agressions sexuelles, la discrimination fondée sur le sexe, le harcèlement moral, l'abus de pouvoir et, plus généralement, tous les comportements visés dans le Protocole de protection contre l'exploitation sexuelle, les abus et harcèlements sexuels (PSEAH), qu'il/elle déclare expressément avoir reçus et connus avant la signature d'un contrat avec MdM-ES, pour toute personne impliquée dans son activité (employé, bénévole, partenaire, etc.), selon les modalités décrites dans ledit Protocole ou dans toute autre politique et suivant tout mécanisme de protection équivalent qu'il aura mis en œuvre au sein



de son organisation ;

- Respecter dans tous les cas la réglementation applicable à la prévention du blanchiment de capitaux, du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme, en appliquant les niveaux de diligence requis par la réglementation en la matière.
- Ne pas utiliser les fonds alloués au titre du contrat pour mener des activités terroristes ou pour financer des partenaires menant des activités terroristes ;
- Ne pas entrer en relation d'affaires avec une personne, un groupe ou une entité figurant sur l'une des listes de sanctions financières internationales (incluant notamment la lutte contre le financement du terrorisme) ;
- S'acquitter de ses obligations légales en matière de paiement des impôts et des cotisations de sécurité sociale conformément à la loi applicable ;
- Respecter au cours de l'exécution du contrat toutes les lois, décisions et autres règles du/des Pays d'enregistrement du fournisseur et du pays de développement du/des services/s ou de livraison des produits achetés, susceptibles d'affecter de quelques manières que ce soit, ou de s'appliquer aux opérations et activités couvertes par le contrat.
- Respecter et faire respecter par son personnel les droits fondamentaux, la dignité humaine et, en particulier, les règles du droit international du travail de l'Organisation Internationale du Travail en matière sociale, de santé et de sécurité, les conventions sur la liberté d'association et la négociation collective, sur l'élimination du travail forcé et obligatoire, sur l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de travail et sur l'abolition du travail des enfants ;
- Ne pas enfreindre les coutumes et usages politiques, culturelles et religieuses du ou des pays où le contrat doit être exécuté ;
- Éviter toute relation avec une partie à un conflit et ne pas être impliqué dans la fourniture ou le transport d'armes et/ou de mines terrestres, ni dans l'exploitation non éthique de ressources naturelles, en particulier de biens sensibles tels que les métaux précieux, les pierres précieuses et les terres rares ;
- S'interdire et interdire à son personnel de se livrer à des pratiques de corruption de quelque nature que ce soit dans le cadre de l'attribution et de la mise en œuvre du présent marché. Le fournisseur de biens ou de services assure une transparence totale dans la mise en œuvre des procédures de passation de marchés ;
- Plus généralement, appliquer les principes de transparence et de lutte contre la fraude et la corruption dans toutes les activités menées dans le cadre du présent marché. A cette fin, il applique sa propre politique en matière de fraude et de corruption ou, à défaut, la politique en vigueur du présent Code Éthique et de Bonnes Pratiques Commerciales de MdM-ES, qu'il déclare expressément avoir reçue et connue.

Toute preuve de non-respect des clauses d'un contrat et de ses annexes, notamment celles décrites dans ce Code éthique, ou tout manquement à ces obligations au cours de l'exécution d'un contrat pourra entraîner sa résiliation par MdM-ES sans préavis écrit.

Le fournisseur de biens ou de services s'engage à tout mettre en œuvre pour que les fournisseurs participant à l'exécution du Projet et engageant des dépenses dans le cadre



du budget du Projet respectent ces règles déontologiques.

Sauf autorisation préalable et écrite de MDM-ES, le Fournisseur/Prestataire et son personnel ou toute autre société à laquelle le Fournisseur/Prestataire est associé ou lié, n'ont pas qualité, même à titre accessoire ou de sous-traitance, pour exécuter d'autres services, réaliser des travaux ou livrer des fournitures autres que ceux prévus au Contrat. Cette interdiction s'applique également, le cas échéant, à d'autres projets pour lesquels le fournisseur de biens ou de services pourrait, en raison de la nature du contrat, se trouver dans une situation de conflit d'intérêts.

Le fournisseur de biens ou de services s'engage à agir en tout temps de manière impartiale et en tant que conseiller loyal, conformément au code de déontologie ou de bonnes pratiques de sa profession le cas échéant, à s'abstenir de faire des déclarations publiques sur les projets, la fourniture de biens ou de services faisant l'objet du présent contrat sans l'approbation préalable de MdM-ES, et à ne pas engager MdM-ES de quelque manière que ce soit sans son consentement écrit préalable.

MDM-ES se réserve le droit d'utiliser des outils internationaux de criblage des fournisseurs pour vérifier si ces derniers sont impliqués dans des pratiques illégales ou contraires à l'éthique.

Article 3 : Lutte contre la corruption

MdM-ES dispose d'une [Procédure contre la fraude, la corruption et les comportements irréguliers](#) qui garantit la confidentialité des signalements. Elle peut être utilisée par toute personne souhaitant signaler un comportement irrégulier (fraude, corruption, collusion, organisation criminelle, pratiques immorales, etc.).

La procédure est expliquée en détail dans le document 'Procédure Anti-Fraude et Corruption/Comportement Irrégulier de Médecins du Monde', disponible sur le site web de MdM-ES (en espagnol). Pour les plaintes externes, un canal de signalement a été mis en place sur le site web de l'organisation, accessible via le menu Accueil >> Quiénes somos>> Transparencia >> Gestión Ética, ou avec un bouton direct vers le canal de signalement en bas de la page d'accueil de Médecins du Monde (URL : <https://www.sofidya.com/medicosdelmundo/canal-denuncias>).

En vue du traitement des informations reçues, les notifications doivent être aussi précises que possible, fournissant des données personnelles, des lieux, des dates, des montants, des valeurs, etc. Si cela ne représente pas de danger, et tant que cela est fait légalement, recueillez autant de preuves que possible. Tous les signalements seront traités de manière confidentielle dans les limites permises par la loi.



Le fournisseur déclare expressément avoir reçu et pris connaissance de la [politique anti-fraude et anti-corruption de MDM-ES](#) préalablement à la signature d'un contrat.

La rémunération du fournisseur de biens ou de services dans le cadre d'un contrat constitue sa seule rémunération au titre du contrat ou du bon de commande signé.

Le fournisseur de biens ou de services et son personnel doivent s'abstenir d'exercer toute activité ou de recevoir tout avantage qui entre en conflit avec ses obligations envers MDM-ES.

Le fournisseur certifie qu'il n'est pas impliqué dans une procédure judiciaire ou une action en justice au nom de l'entreprise, ou au nom de toute autre personne ou entité, contre l'entreprise, pour fraude, corruption, pots-de-vin ou toute autre activité illégale et qu'il n'a pas été condamné pour ces pratiques à quelque occasion que ce soit.

MdM-ES se réserve le droit de résilier le contrat et, le cas échéant, en fonction de la gravité des faits constatés, d'exclure définitivement le fournisseur des contrats avec MDM-ES, si des pratiques de corruption de quelque nature que ce soit sont découvertes à un stade quelconque de la procédure de sélection du fournisseur, de la signature et de l'exécution d'un contrat.

Au sens de la présente disposition, on entend par pratique de corruption toute proposition d'offrir, ou tout consentement à offrir, à toute personne un paiement illégal, un cadeau, une gratification ou une commission à titre d'incitation ou de récompense pour accomplir ou s'abstenir d'accomplir des actes en rapport avec l'attribution ou l'exécution d'un contrat avec MdM-ES.

Toute offre sera rejetée ou tout contrat résilié s'il est établi que l'attribution du contrat ou son exécution a donné lieu au paiement de frais commerciaux extraordinaires. Par frais commerciaux extraordinaires, on entend toute commission non mentionnée dans le contrat, toute commission qui ne rémunère pas un service réel et légitime, toute commission versée à un paradis fiscal, toute commission versée à un destinataire non clairement identifié ou à une société qui présente toutes les apparences d'une société écran.

Le fournisseur de biens ou de services s'engage à fournir à MdM-ES, à la demande de cette dernière, toutes les pièces justificatives relatives aux conditions d'exécution du contrat.

MdM-ES peut procéder à tous les contrôles sur pièces et exercer ses pouvoirs d'audit sur place qu'elle juge nécessaires pour recueillir la preuve d'une présomption de frais commerciaux extraordinaires.

Le fournisseur qui effectue des dépenses commerciales extraordinaires dans le cadre de



projets financés par MDM-ES s'expose, en fonction de la gravité des faits constatés, à la résiliation du contrat et à l'exclusion définitive des contrats avec MDM-ES.

Article 4 : Vérification et audit

Afin d'autoriser la vérification des éléments ci-dessus et de permettre des audits, le fournisseur de biens ou de services garantit à MdM-ES et, le cas échéant, à la Commission européenne, à l'Office européen de lutte antifraude et à la Cour des comptes, ainsi qu'à tout autre financeur institutionnel de projets ou programmes dans le cadre duquel s'inscrit le présent contrat ou bon de commande, un droit d'accès adéquat à ses documents financiers et comptables.

Procédure de vérification (screening) des fournisseurs

Afin de prévenir les risques liés au blanchiment de capitaux, au financement d'activités illicites et au soutien au terrorisme, Médecins du Monde réalise une procédure de vérification (screening) avant la signature de tout bon de commande ou contrat ferme avec les fournisseurs de services, de travaux ou de biens dont l'engagement économique dépasse 10.000 €, ou pour des montants inférieurs si cela est exigé par le bailleur. Cette vérification, assurée par l'Unité Logistique et Achats, porte sur l'entreprise (nom, pays, date de création) ainsi que sur ses représentants légaux (identité, nationalité, résidence). Le consentement écrit à la réalisation de ce contrôle est également demandé. Le screening est renouvelé chaque année au début de l'année.

Article 5 : Sanctions

Le non-respect d'une ou plusieurs de ces clauses éthiques peut entraîner l'exclusion du fournisseur de biens ou de services d'autres contrats avec MdM-ES et l'imposition de sanctions et, en particulier, la résiliation du contrat qui le lie à MdM-ES.

L'objet de mauvaise conduite du fournisseur sera notifié aux autorités civiles ou commerciales compétentes.

Le fournisseur déclare avoir lu, compris et accepté les présentes Conditions éthiques et Bonnes Pratiques Commerciales de MdM-Espagne, liées aux contrats et bons de commande signés avec MdM-ES. MdM-ES se réserve le droit de résilier le/s contrat/s et toute commande passée à tout moment, sans que cette résiliation ne génère aucun droit ou rémunération en faveur du fournisseur, dans le cas où le fournisseur mettrait en œuvre des pratiques non conformes aux présentes Conditions éthiques et de Bonnes Pratiques Commerciales de MdM-ES.



Nom de l'entreprise:

Nom et poste du représentant :

Date :

Signature :



Annexe G

CERTIFICAT BANCAIRE - GARANTIE DE SOLVABILITÉ

Document à copier par la Banque sur son format officiel

Certificat de solvabilité économique

Je soussigné(nom complet).....

Agissant en qualité de (poste au sein de la banque).....

En représentation de la banque(Nom de la banque).....

Avec son domicile enregistré (Adresse).....

Et étant représentant légal de cette banque,

Certifie que(Nom de l'entreprise).....

Avec son siège situé (Adresse de l'entreprise).....

Et légalement représentée par (Représentant).....

Dispose d'un compte bancaire auprès de notre banque. Je certifie également que cette entreprise est solvable, et qu'elle n'a pas été déclarée en banqueroute ou ne se trouve actuellement pas en liquidation ou en procédure d'insolvabilité.